



# 1 Compte de résultat pour 2002

		2002 en millions de francs	2001 en millions de francs	Variation en %
	Voir annexe, chiffre			
Résultat de l'or	01	1 532,1	1 267,6	+20,9
<b>Résultat</b>				
des placements de devises	02	498,8	2 405,4	-79,3
de la position de réserve au FMI	03	-246,9	17,8	
des moyens de paiement internationaux	03	-33,0	-1,0	
des crédits d'aide monétaire	03	-27,2	8,6	
<b>Résultat</b>				
des pensions de titres contre francs suisses	04	211,7	519,8	-59,3
des avances sur nantissement	05	0,5	1,1	-54,5
des créances sur les correspondants en Suisse	06	0,2	1,7	-88,2
des titres en francs suisses	07	604,8	236,0	+156,3
Autres produits	08	34,1	29,7	+14,8
<b>Résultat brut</b>		<b>2 575,0</b>	<b>4 486,8</b>	<b>-42,6</b>
Charges d'intérêts	09	-75,4	-203,7	-63,0
Charges afférentes aux billets de banque	10	-40,4	-33,7	+19,9
Charges de personnel	11	-89,0	-83,9	+6,1
Autres charges d'exploitation	12	-93,5	-82,9	+12,8
Amortissements sur les immobilisations corporelles	24	-22,3	-21,2	+5,2
<b>Résultat net</b>		<b>2 254,4</b>	<b>4 061,3</b>	<b>-44,5</b>
Charges extraordinaires	13	-9,1	-6,9	
Produits extraordinaires	14	6,1	0,0	
<b>Résultat global</b>		<b>2 251,5</b>	<b>4 054,4</b>	<b>-44,5</b>
<b>Attribution aux provisions et prélèvement sur les provisions</b>				
pour la cession des actifs libres	33	-1 079,3	-357,2	
pour risques de marché et de liquidité sur l'or	34	-398,0	-829,7	
pour risques de marché, de crédit et de liquidité	35	1 734,5	-1 359,5	
<b>Bénéfice de l'exercice</b>	38	<b>2 508,7</b>	<b>1 508,0</b>	<b>+66,4</b>

## 2 Bilan au 31 décembre 2002

en millions de francs

		2002	2001
	Voir annexe, chiffre		
<b>Actif</b>			
<b>Or</b>	15	25 405,2	28 100,1
<b>Créances résultant d'opérations sur or</b>	16	3 934,4	4 882,2
<b>Placements de devises</b>	17	52 941,2	50 580,8
<b>Position de réserve au FMI</b>	18	2 669,8	2 665,7
<b>Moyens de paiement internationaux</b>	18	103,0	476,3
<b>Crédits d'aide monétaire</b>	18	316,5	347,2
<b>Créances en francs suisses</b>			
résultant de pensions de titres	19	27 977,2	25 912,1
<b>Avances sur nantissement</b>	20	–	9,0
<b>Créances sur les correspondants en Suisse</b>	21	29,8	73,7
<b>Titres en francs suisses</b>	22	7 018,4	6 000,0
<b>Participations</b>	23	88,6	89,3
<b>Immobilisations corporelles</b>	24	533,7	534,8
<b>Autres actifs</b>	25	940,6	456,8
<b>Capital-actions non versé</b>	36	25,0	25,0
		<u>121 983,3</u>	120 153,1

		2002	2001
	Voir annexe, chiffre		
<b>Passif</b>			
<b>Billets en circulation</b>	26	39 600,2	39 844,7
<b>Comptes de virements des banques en Suisse</b>	27	4 516,9	6 316,9
<b>Engagements envers la Confédération</b>			
à vue	28	388,3	154,1
à terme	28	6 704,1	2 251,9
<b>Comptes de virements de banques et d'institutions étrangères</b>	29	556,8	629,8
<b>Autres engagements à vue</b>	30	159,9	182,7
<b>Engagements en francs suisses</b>			
résultant de pensions de titres	19	–	–
<b>Engagements en monnaies étrangères</b>	31	146,6	1 469,7
<b>Autres passifs</b>	32	190,2	323,4
<b>Provisions</b>			
pour la cession des actifs libres	33	20 296,9	19 217,6
pour risques d'exploitation	35	461,9	465,9
pour risques de marché et de liquidité sur l'or	34	7 817,5	7 419,5
pour risques de marché, de crédit et de liquidité	35	38 518,4	40 252,9
<b>Capital-actions</b>	36	50,0	50,0
<b>Fonds de réserve</b>	37	67,0	66,0
<b>Bénéfice de l'exercice</b>	38	2 508,7	1 508,0
		<u>121 983,3</u>	120 153,1

## 3 Annexe au 31 décembre 2002

### 3.1 Rappel des activités

La Banque nationale suisse, société anonyme avec sièges à Berne et à Zurich, est la banque centrale de la Suisse. Elle exerce le monopole d'émission des billets de banque et est chargée, en vertu de la constitution, de mener une politique monétaire servant les intérêts généraux du pays. Les opérations qu'elle peut conclure sont énumérées dans la loi qui la régit. La Banque nationale passe des opérations avec des établissements financiers en Suisse et à l'étranger, des offices fédéraux et des entreprises proches de la Confédération, d'autres banques centrales et des organisations internationales.

Le mandat macroéconomique de la Banque nationale a priorité sur la recherche d'un bénéfice. La Banque nationale est la seule institution qui, en Suisse, peut créer à volonté de la monnaie. Elle ne doit pas rémunérer les billets en circulation ni les avoirs que les banques détiennent en comptes de virements. Le produit qu'elle tire de ses actifs dépasse par conséquent largement ses dépenses de fonctionnement. En tant que gestionnaire des réserves monétaires de la Suisse, elle est exposée – même en s'acquittant de cette tâche avec toute la diligence requise – à des risques considérables de marché, de liquidité et de crédit, qui sont couverts par des provisions appropriées. Celles-ci jouent également un rôle monétaire. Elles permettent en effet à la Banque nationale de constituer des réserves de devises suffisantes. Le volume à atteindre par les provisions (voir pages 105s) croît au moins au même rythme que le produit national brut (produit intérieur brut à partir de 2003).

Au 31 décembre 2002, la Banque nationale occupait 617 personnes (y compris les apprentis), soit 573,6 emplois à plein temps. Un an auparavant, son personnel était de 585, ou 543,6 emplois à plein temps. En plus de ses sièges de Berne et de Zurich, l'institut d'émission a des succursales, exerçant une activité opérationnelle, à Genève et à Lugano. Afin d'observer l'évolution économique dans les régions, il est présent également à Bâle, Lausanne, Lucerne et Saint-Gall.

### 3.2 Principes de comptabilisation et d'évaluation

La comptabilisation, l'évaluation, la présentation des comptes annuels et la publication de ceux-ci sont conformes aux prescriptions de la loi sur la Banque nationale (LBN) et du code des obligations (CO), ainsi qu'aux Swiss GAAP RPC<sup>1</sup>, mais prennent aussi en considération les particularités de l'institut d'émission. Etant donné son champ d'activité particulier, la Banque nationale ne dresse aucun tableau de financement ni ne publie des comptes semestriels.

Par rapport à l'année précédente, les principes appliqués à la présentation des comptes et à l'évaluation n'ont subi aucune modification.

Toutes les opérations sont saisies le jour de leur conclusion. L'inscription au bilan est faite cependant sur la base de la date valeur. Les opérations conclues en 2002, avec valeur en 2003, figurent dans les opérations hors bilan.

**Principes généraux**

**Aucune modification d'une année à l'autre**

**Saisie et comptabilisation des opérations**

<sup>1</sup> Il s'agit des principes, généralement admis en Suisse, de la Commission pour les recommandations relatives à la présentation des comptes.

L'or, les créances résultant des prêts d'or, les placements de devises négociables et les titres en francs suisses sont portés au bilan à leur valeur de marché en fin d'année, intérêts courus en sus. Les variations des valeurs de marché sont saisies dans le compte de résultat.

Les créances et engagements résultant de pensions de titres sont portés au bilan à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. Seul le volet monétaire de l'opération est comptabilisé; en d'autres termes, les titres que l'emprunteur remet au prêteur sont traités comme s'ils servaient de garantie pour le crédit.

Les instruments financiers dérivés qui sont utilisés dans la gestion des placements de devises et de l'or sont évalués à leur valeur de marché ou à une «fair value» en fin d'année. La même règle est appliquée aux opérations au comptant, qui n'ont pas encore été exécutées, sur or, placements de devises négociables et titres en francs suisses. Les valeurs brutes de remplacement, positives ou négatives, sont comptabilisées au bilan et au compte de résultat. En revanche, s'ils portent sur des instruments non négociables, les contrats à terme et les opérations au comptant qui n'ont pas encore été exécutées figurent uniquement à leur valeur contractuelle dans les opérations hors bilan.

Les participations sont évaluées à leur valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements économiquement justifiés. S'il s'agit de participations minoritaires de peu d'importance dans des sociétés cotées en bourse, l'évaluation est faite aux prix du marché.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur prix d'acquisition, déduction faite des amortissements économiquement justifiés.

Les autres éléments sont portés au bilan à leur valeur nominale, le cas échéant intérêts courus en sus.

La conversion en francs des postes en monnaies étrangères est opérée aux cours de fin d'année, alors que les produits tirés des postes en monnaies étrangères sont convertis aux cours appliqués lors de leur comptabilisation.

### Cours des monnaies étrangères et prix de l'or

	Fin 2002	Fin 2001	Variation en %
Dollar des Etats-Unis	1,3872	1,6782	-17,3
Euro	1,4525	1,4813	-1,9
Yen japonais	1,1690	1,2774	-8,5
Livre sterling	2,2323	2,4304	-8,2
Couronne danoise	19,5700	19,9100	-1,7
Dollar canadien	0,8800	1,0507	-16,2
Droit de tirage spécial (DTS)	1,8884	2,1113	-10,6
Prix du kilogramme d'or en francs	15 286,48	14 978,01	+2,1
Prix de l'once d'or fin en dollars	342,75	277,6	+23,5

### 3.3 Commentaire du compte de résultat et du bilan

L'évolution du prix de l'or, des taux d'intérêt et des cours de change a fortement influé sur le compte de résultat.

L'augmentation du prix de l'or a engendré une plus-value de 736 millions de francs. En outre, des gains de 741,3 millions de francs ont été enregistrés, du fait de la baisse du cours du dollar des Etats-Unis, sur les opérations de change à terme qui ont été conclues pour couvrir le produit, en dollars des Etats-Unis, de ventes futures d'or. Compte tenu également du produit des intérêts sur les prêts d'or, le résultat de l'or s'est inscrit à 1532,1 millions de francs, contre 1267,6 millions en 2001.

Du côté des placements de devises, de substantiels gains en capital ont découlé du repli, encore plus marqué que l'année précédente, des taux d'intérêt sur les marchés importants pour les placements de la Banque nationale. Si l'on y ajoute les rentrées d'intérêts, le résultat des placements de devises a atteint 4675,5 millions de francs, après 2903,1 millions en 2001. Des pertes de change de 4176,9 millions de francs (2001: pertes de 497,7 millions) ont cependant résulté de la baisse de tous les cours de change. D'une année à l'autre, le résultat global des placements de devises a ainsi fléchi, passant de 2405,4 millions à 498,8 millions de francs. Sur ses autres avoirs en monnaies étrangères, la Banque nationale a enregistré un résultat global négatif. Les actifs financiers en francs – portefeuille de titres et pensions de titres avant tout – ont quant à eux dégagé un résultat de 817,2 millions de francs, contre 758,6 millions en 2001.

Compte tenu des autres produits (34,1 millions, contre 29,7 millions l'année précédente), le résultat brut s'est établi à 2575 millions de francs, après 4486,8 millions en 2001.

Les charges ordinaires, qui s'inscrivaient à 425,4 millions en 2001, ont porté sur 320,6 millions de francs. Leur diminution s'explique par des charges d'intérêts moins élevées. D'une année à l'autre, le résultat net a fléchi, passant de 4061,3 millions en 2001 à 2254,4 millions de francs en 2002. Compte tenu des postes extraordinaires, le résultat global a été de 2251,5 millions de francs, contre 4054,4 millions en 2001.

La provision pour la cession prévue de la contre-valeur de l'or qui n'est plus nécessaire à des fins monétaires a été relevée de 1079,3 millions de francs à la suite de la plus-value enregistrée sur l'or entrant dans les actifs libres et sur les opérations de change à terme conclues pour couvrir le produit en dollars de ventes futures d'or. Des gains comptables d'un montant de 398 millions de francs ont été attribués à la provision pour risques de marché et de liquidité sur l'or monétaire, soit sur l'or devant rester dans les actifs de la Banque nationale.

Après ces deux attributions, il reste un montant de 774,2 millions de francs à disposition. Pour parvenir au bénéfice de l'exercice, soit 2508,7 millions de francs, un montant de 1734,5 millions a été prélevé sur la provision pour risques de marché, de crédit et de liquidité.

## Résultat de l'or

Chiffre 01  
du compte de résultat

L'augmentation du prix de l'or a permis d'enregistrer une plus-value. En outre, la baisse du cours du dollar des Etats-Unis a conduit à des gains sur les opérations de change à terme (ventes à terme de dollars) qui ont été conclues pour couvrir le produit, en dollars des Etats-Unis, de ventes d'or. Le produit des intérêts sur les prêts d'or a cependant diminué à la suite du repli des taux d'intérêt appliqués à ces opérations et d'un recul du volume moyen des prêts d'or.

	2002	2001	Variation
	en millions de francs	en millions de francs	en millions de francs
Or monétaire	452,8	910,5	-457,7
Gain / perte résultant de l'évaluation au prix du marché	398,0	829,7	-431,7
Produit des intérêts sur prêts d'or	54,8	80,8	-26,0
Or entrant dans les actifs libres	1 079,3	357,2	+722,1
Gain / perte résultant de l'évaluation au prix du marché <sup>1</sup>	338,0	674,2	-336,2
Résultat des opérations de couverture	741,3	-317,0	+1 058,3
Total	1 532,1	1 267,6	+264,5

1 Y compris les gains réalisés  
sur les ventes d'or



## Résultat des placements de devises

Des gains en capital ont découlé, comme l'année précédente, du repli des taux d'intérêt sur les marchés importants pour les placements. Par contre, la fermeté du franc sur les marchés des changes a entraîné des pertes sur toutes les monnaies dans lesquelles la Banque nationale détient des placements. Ces pertes ont été particulièrement élevées sur les avoirs en dollars des Etats-Unis.

	2002	2001	Variation
	en millions de francs	en millions de francs	en millions de francs
Dollars des Etats-Unis	-1 114,3	1 567,6	-2 681,9
Intérêts et gains / pertes en capital	2 087,5	1 253,5	+834,0
Gains / pertes de change	-3 201,9	314,1	-3 516,0
Euros	1 595,9	670,7	+925,2
Intérêts et gains / pertes en capital	2 097,6	1 283,4	+814,3
Gains / pertes de change	-501,7	-612,6	+110,9
Yens japonais	-3,6	-82,0	+78,4
Intérêts et gains / pertes en capital	-1,2	35,0	-36,2
Gains / pertes de change	-2,4	-117,0	+114,6
Livres sterling	-19,1	144,1	-163,2
Intérêts et gains / pertes en capital	234,9	152,9	+82,0
Gains / pertes de change	-254,1	-8,8	-245,3
Couronnes danoises	141,5	59,5	+82,0
Intérêts et gains / pertes en capital	176,5	107,7	+68,8
Gains / pertes de change	-35,0	-48,2	+13,2
Dollars canadiens	-101,5	46,0	-147,5
Intérêts et gains / pertes en capital	80,2	71,0	+8,2
Gains / pertes de change	-181,8	-25,1	-156,7
Autres monnaies	0,0	-0,5	+0,5
Intérêts et gains / pertes en capital	0,0	-0,4	+0,4
Gains / pertes de change	0,0	-0,1	+0,1
<b>Total</b>	<b>498,8</b>	<b>2 405,4</b>	<b>-1 906,6</b>
Intérêts et gains / pertes en capital	4 675,5	2 903,1	+1 772,4
Gains / pertes de change <sup>1</sup>	-4 176,9	-497,7	-3 679,2

1 Y compris gains et pertes de change, pour un montant net de 77,6 millions de francs (30,6 millions en 2001), sur les engagements en monnaies étrangères.

**Résultat des autres avoirs en monnaies étrangères**

Le cours de conversion des DTS a fortement diminué, d'où de sensibles pertes de change sur ces avoirs. De plus, le produit des intérêts a fléchi à la suite du repli de ces avoirs et des taux d'intérêt.

	2002	2001	Variation
	en millions de francs	en millions de francs	en millions de francs
Position de réserve au FMI	-246,9	17,8	-264,7
Produit des intérêts	49,5	65,2	-15,7
Gains / pertes de change sur DTS	-296,4	-47,4	-249,0
Moyens de paiement internationaux	-33,0	-1,0	-32,0
Produit des intérêts	7,6	13,0	-5,4
Gains / pertes de change sur DTS	-40,6	-14,0	-26,6
Crédits d'aide monétaire	-27,2	8,6	-35,8
Produit des intérêts	7,4	14,1	-6,7
Gains / pertes de change sur euros	-0,4	-0,6	+0,2
Gains / pertes de change sur DTS	-34,2	-4,9	-29,3

**Répercussions de l'évolution des cours de change sur le compte de résultat**

En additionnant les gains et pertes de change sur les placements de devises et les autres postes en monnaies étrangères, on obtient l'ensemble des répercussions de l'évolution des cours de change sur le compte de résultat. Au total, l'évolution des cours de change a engendré des pertes de 4548,4 millions de francs en 2002 (2001: pertes de 564,6 millions).

	2002	2001	Variation
	en millions de francs	en millions de francs	en millions de francs
Dollars des Etats-Unis	-3 201,9	314,1	-3 516,0
Euros	-502,1	-613,2	+111,1
Yens japonais	-2,4	-117,0	+114,6
Livres sterling	-254,1	-8,8	-245,3
Couronnes danoises	-35,0	-48,2	+13,2
Dollars canadiens	-181,8	-25,1	-156,7
DTS	-371,1	-66,3	-304,8
Autres monnaies	-0,0	-0,1	+0,1
Total	-4 548,4	-564,6	-3 983,8

**Chiffre 04**  
du compte de résultat

### Résultat des pensions de titres contre francs suisses

En moyenne annuelle, le montant de ces créances s'est accru de 4 milliards de francs en chiffre rond. Du fait de la sensible baisse des taux d'intérêt, le produit des pensions de titres a néanmoins fléchi, passant de 519,8 millions en 2001 à 211,7 millions de francs l'année suivante.

**Chiffre 05**  
du compte de résultat

### Résultat des avances sur nantissement

Le résultat des avances sur nantissement s'est établi à 0,5 million de francs, contre 1,1 million l'année précédente. Le recours à ces avances a légèrement reculé en moyenne annuelle, et les taux d'intérêt ont marqué un sensible repli.

**Chiffre 06**  
du compte de résultat

### Résultat des créances sur les correspondants en Suisse

Le résultat des créances sur les correspondants en Suisse a reculé de 1,5 million pour s'inscrire à 0,2 million de francs. En moyenne, la Banque nationale a détenu nettement moins de créances sur ses correspondants en Suisse. Les taux d'intérêt plus bas ont eux aussi contribué à cette évolution.

**Chiffre 07**  
du compte de résultat

### Résultat des titres en francs suisses

Les titres en francs suisses ont dégagé un résultat (intérêts ainsi que gains et pertes en capital, réalisés ou non réalisés) de 604,8 millions de francs, contre 236 millions l'année précédente. Pour l'essentiel, ce sensible accroissement s'explique par les gains en capital qui ont découlé de la nette baisse des taux d'intérêt, dans tout l'éventail des durées.

**Chiffre 08**  
du compte de résultat

### Autres produits

	2002	2001	Variation
	en millions de francs	en millions de francs	en %
Commissions sur les opérations bancaires	20,5	17,5	+17,1
Produit des participations	8,0	7,3	+9,6
Produit des immeubles <sup>1</sup>	5,1	4,7	+8,5
Autres produits ordinaires	0,4	0,3	+33,3
Total des autres produits	34,1	29,7	+14,8

1 Le produit des immeubles résulte de la location à des tiers de locaux qui appartiennent à la Banque, mais que celle-ci n'occupe pas elle-même, ainsi que des bâtiments servant de réserve de locaux, à Zurich et à Genève.

La progression des commissions sur les opérations bancaires a découlé de la nette hausse des produits tirés d'opérations en rapport avec l'administration de titres. Ces commissions étant en majeure partie rétrocédées aux banques, les autres charges d'exploitation se sont elles aussi accrues (voir chiffre 12 du compte de résultat).

## Charges d'intérêts

Chiffre 09  
du compte de résultat

Les engagements envers la Confédération ont augmenté en moyenne annuelle. Néanmoins, les charges d'intérêts sur les engagements envers la Confédération ont fléchi à la suite de l'évolution des taux d'intérêt.

Par rapport à l'année précédente, la Banque nationale a conclu moins de pensions de titres contre monnaies étrangères. Cette diminution et la baisse des taux d'intérêt ont conduit à un fort recul des charges d'intérêts.

	2002	2001	Variation
	en millions de francs	en millions de francs	en millions de francs
Charges d'intérêts sur engagements envers la Confédération	59,3	160,8	-101,5
Charges d'intérêts sur comptes de dépôts	6,2	6,3	-0,1
Charges d'intérêts sur engagements en francs suisses résultant de pensions de titres	0,0	1,0	-1,0
Charges d'intérêts sur engagements en monnaies étrangères résultant de pensions de titres	10,0	35,6	-25,6
Total des charges d'intérêts	75,4	203,7	-128,3

## Charges afférentes aux billets de banque

Chiffre 10  
du compte de résultat

Les charges afférentes aux billets de banque correspondent aux coûts de fabrication des billets neufs qui ont été mis en circulation en 2002. Elles se sont sensiblement accrues à la suite de l'augmentation, en moyenne annuelle, des billets en circulation et du remplacement de coupures usagées plus nombreuses.

## Charges de personnel

Chiffre 11  
du compte de résultat

	2002	2001	Variation
	en millions de francs	en millions de francs	en %
Salaires, traitements et allocations	69,4	64,5	+7,6
Assurances sociales	14,8	15,2	-2,6
Autres charges afférentes au personnel	4,7	4,2	+11,9
Total des charges de personnel	89,0	83,9	+6,1

L'accroissement des salaires, traitements et allocations est dû avant tout à la progression d'environ 6% de l'effectif du personnel et à des adaptations salariales (compensation du renchérissement, augmentations individuelles). Les améliorations apportées à des prestations salariales diverses et les coûts plus élevés dans le domaine de la formation expliquent l'augmentation des autres charges de personnel.

A la Banque nationale, les plans de prévoyance sont groupés dans deux institutions, la Caisse de pensions et la Fondation de prévoyance. Au sens des Swiss GAAP RPC, il s'agit d'institutions de prévoyance qui sont qualifiées de plans avec primauté des cotisations («defined contribution plans») et dont les coûts sont couverts par des cotisations réglementaires du personnel et de la Banque.

Les rétributions (rémunérations et forfaits pour frais de représentation) versées aux membres du Conseil de banque et de la Direction générale se répartissent comme suit:

	2002	2001	Variation
	en millions de francs	en millions de francs	en %
40 membres du Conseil de banque, dont 10 siègent au Comité de banque	0,447	0,447	-
dont président	0,082	0,082	-
dont vice-président	0,041	0,041	-
3 membres de la Direction générale	1,727	1,652	+4,5
dont président	0,589	0,564	+4,4
dont vice-président	0,569	0,544	+4,6

La Banque nationale ne verse aucune rémunération dépendante du résultat. De plus, elle n'accorde aucun prêt à ses organes.

**Chiffre 12**  
du compte de résultat

**Autres charges d'exploitation**

	2002	2001	Variation
	en millions de francs	en millions de francs	en %
Charges directes sur opérations bancaires	40,3	36,6	+10,1
Locaux	10,8	10,7	+0,9
Maintenance d'immobilisations corporelles meubles et de logiciels	10,2	8,1	+25,9
Divers	32,2	27,5	+17,1
Total des autres charges d'exploitation	93,5	82,9	+12,8

**Charges directes sur opérations bancaires**

Il s'agit des charges directement liées à la circulation des billets (y compris les dédommagements versés aux agences), des commissions et frais découlant de l'administration des placements financiers et de l'or, mais aussi des commissions qui, dans des opérations sur titres, sont rétrocédées. Les commissions rétrocédées ont entraîné une hausse de ce poste (voir chiffre 8 du compte de résultat).

**Locaux**

Les charges afférentes aux locaux englobent les frais pour l'entretien et l'exploitation des bâtiments, ainsi que les loyers payés à des tiers.

### Maintenance d'immobilisations corporelles meubles et de logiciels

L'augmentation est due en particulier à des coûts plus élevés dans l'entretien de logiciels d'application. Des logiciels d'application nettement plus nombreux ont été utilisés en 2002.

### Divers

Sous «Divers» figurent, outre les frais administratifs généraux, les charges pour des conseils et soutiens fournis par des tiers, ainsi que les dépenses pour l'accès à l'information (systèmes d'informations sur les marchés) et la sécurité.

Les charges pour des conseils et soutiens ont sensiblement augmenté, passant de 7,3 millions en 2001 à 8,8 millions de francs l'année suivante. En outre, des contributions plus élevées au Centre d'études de Gerzensee (pour couvrir les coûts d'exploitation et d'investissement du Centre, la Banque nationale a versé 7,6 millions de francs, contre 6,1 millions en 2001) et un montant de 1 million de francs, attribué pour la première fois à Eurex Zürich AG afin de couvrir en partie les coûts de la plate-forme de négoce électronique, expliquent également la croissance du poste «Divers». Le versement d'une contribution à Eurex Zürich AG se justifie par la très grande importance que revêtent les pensions de titres pour la Banque nationale.

### Charges extraordinaires

Ce poste est constitué à hauteur de 8,9 millions de francs de charges découlant du projet Expo.02 de la Banque nationale, projet pour lequel un budget total de 15 millions de francs a été prévu.

Chiffre 13  
du compte de résultat

### Produits extraordinaires

La part non utilisée d'une réserve qui avait été constituée il y a plusieurs années, à la charge du compte de résultat, en vue d'un projet de construction figure, pour un montant de 5 millions de francs, sous les produits extraordinaires. En outre, une somme de 1 million de francs vient du recouvrement d'une créance sur la Kreuz Gerzensee AG, créance qui avait été entièrement amortie.

Chiffre 14  
du compte de résultat

### Or

En 2002, la Banque nationale a vendu 281,9 tonnes d'or à un prix moyen de 15 524 francs le kilogramme. Le produit de ces ventes a atteint 4 376 millions de francs. L'année précédente, 220,8 tonnes avaient été vendues à un prix moyen de 14 730 francs le kilogramme. Les chiffres ci-dessus ne tiennent pas compte du résultat des opérations passées pour couvrir, contre le risque de change, le produit en dollars de ventes d'or.

Les avoirs en or détenus sous forme métallique sont stockés à divers endroits, en Suisse et à l'étranger.

Chiffre 15 du bilan

	2002		2001	
	en tonnes	en millions de francs à la valeur de marché	en tonnes	en millions de francs à la valeur de marché
Lingots	1 486,7	22 727,2	1 700,9	25 476,1
Pièces d'or	175,2	2 678,1	175,2	2 624,1
Total	1 661,9	25 405,2	1 876,1	28 100,1

**Créances résultant d'opérations sur or**

Les opérations sont conclues avec des établissements financiers, suisses et étrangers, de premier ordre.

	2002		2001	
	en tonnes	en millions de francs à la valeur de marché	en tonnes	en millions de francs à la valeur de marché
Créances résultant de prêts d'or	254,6	3 932,5	322,2	4 879,3
Créances résultant de prêts d'or non gagés	158,7	2 438,8	237,4	3 587,2
Créances résultant de prêts d'or gagés <sup>1</sup>	95,9	1 493,7	84,8	1 292,0
Créances en comptes métal	0,1	1,8	0,2	3,0
<b>Total</b>	<b>254,7</b>	<b>3 934,4</b>	<b>322,4</b>	<b>4 882,2</b>

1 Par des titres de premier ordre d'une valeur de marché de 1717,6 millions de francs

**Placements de devises**

Les titres publics sont libellés pour la plupart dans la monnaie de l'Etat débiteur. Les avoirs dans des institutions monétaires sont constitués de dépôts à la Banque des Règlements Internationaux (BRI), à la banque centrale des Etats-Unis et dans d'autres instituts d'émission, ainsi que de placements en titres émis par la Banque mondiale. Les placements bancaires sont opérés dans des établissements bénéficiant d'une très bonne notation.

## Répartition des placements de devises selon le débiteur et la monnaie<sup>1</sup>

	2002			2001		
	en millions		part	en millions		part
	de la monnaie détenue	de francs	en %	de la monnaie détenue	de francs	en %
<b>Titres publics</b>		<b>41 844,4</b>	<b>79,0</b>		<b>36 825,3</b>	<b>72,8</b>
Dollars des Etats-Unis	9 616,8	13 340,4	25,2	8 114,3	13 617,5	26,9
Euros	15 674,9	22 767,8	43,0	11 565,4	17 131,8	33,9
Yens japonais	0,0	0,0	0,0	54 276,5	693,3	1,4
Livres sterling	1 338,9	2 988,8	5,6	1 120,9	2 724,1	5,4
Couronnes danoises	8 983,1	1 758,0	3,3	8 624,6	1 717,1	3,4
Dollars canadiens	1 124,3	989,4	1,9	896,0	941,4	1,9
<b>Institutions monétaires</b>		<b>1 590,6</b>	<b>3,0</b>		<b>1 085,8</b>	<b>2,1</b>
Dollars des Etats-Unis	800,2	1 110,1	2,1	331,0	555,5	1,1
Euros	165,9	240,9	0,5	144,4	213,9	0,4
Yens japonais	59,9	0,7	0,0	4 737,5	60,5	0,1
Livres sterling	21,1	47,1	0,1	85,4	207,6	0,4
Couronnes danoises	915,2	179,1	0,3	188,2	37,5	0,1
Dollars canadiens	14,0	12,3	0,0	9,9	10,4	0,0
Autres monnaies		0,4	0,0		0,5	0,0
<b>Banques</b>		<b>9 506,0</b>	<b>18,0</b>		<b>12 669,7</b>	<b>25,0</b>
Dollars des Etats-Unis	4 542,8	6 301,8	11,9	3 922,7	6 583,1	13,0
Euros	2 033,2	2 953,2	5,6	3 943,1	5 841,0	11,5
Yens japonais	25,7	0,3	0,0	2 160,0	27,6	0,1
Livres sterling	27,5	61,4	0,1	10,7	26,0	0,1
Couronnes danoises	964,7	188,7	0,3	698,9	139,2	0,3
Dollars canadiens	0,3	0,3	0,0	50,3	52,8	0,1
Autres monnaies		0,3	0,0		0,1	0,0
<b>Total<sup>2</sup></b>		<b>52 941,2</b>	<b>100,0</b>		<b>50 580,8</b>	<b>100,0</b>
Dollars des Etats-Unis	14 959,9	20 752,4	39,2	12 368,0	20 756,1	41,0
Euros	17 873,9	25 961,9	49,0	15 652,9	23 186,6	45,8
Yens japonais	85,5	1,0	0,0	61 174,0	781,4	1,5
Livres sterling	1 387,5	3 097,3	5,9	1 217,0	2 957,7	5,8
Couronnes danoises	10 862,5	2 125,8	4,0	9 511,7	1 893,8	3,7
Dollars canadiens	1 138,6	1 002,0	1,9	956,2	1 004,6	2,0
Autres monnaies		0,7	0,0		0,6	0,0

1 La répartition selon la monnaie est faite pour les placements proprement dits, sans tenir compte des opérations de couverture du risque de change.  
2 Dont placements non négociables: 4070,8 millions de francs, contre 6921,6 millions à fin 2001.



## Autres avoirs en monnaies étrangères

		2002		2001	
		en millions		en millions	
		de la monnaie détenue	de francs	de la monnaie détenue	de francs
Position de réserve au FMI	DTS	1 413,8	2 669,8	1 262,6	2 665,7
Quote-part de la Suisse au FMI	DTS	3 458,5	6 531,1	3 458,5	7 301,8
./.. Avoirs à vue, en francs, du FMI à la Banque nationale <sup>1</sup>	DTS	-2 044,7	-3 861,3	-2 195,9	-4 636,1
Moyens de paiement internationaux <sup>2</sup>	DTS	54,5	103,0	225,6	476,3
Crédits d'aide monétaire			316,5		347,2
Crédit bilatéral à la Bulgarie	Euros	14,4	20,9	14,3	21,3
Crédit FRPC <sup>3</sup>	DTS	150,4	284,1	154,3	325,9
Crédit FRPC intérimaire <sup>4</sup>	DTS	6,1	11,5	-	-

1 Avoirs, après déduction des intérêts courus, soit 3,7 millions de DTS (7,1 millions de francs), sur la position de réserve.

2 Limite encore disponible: 345,8 millions de DTS à fin 2002, contre 175 millions à fin 2001.

3 A fin 2002, la limite était entièrement utilisée.

4 Limite encore disponible: 243,9 millions de DTS à fin 2002 (fin 2001: 250 millions de DTS).

**Position de réserve au FMI**

La position de réserve correspond à la différence entre la quote-part de la Suisse au FMI, quote-part qui est fournie par la Banque nationale, et les avoirs à vue en francs du FMI à la Banque nationale. Elle revêt les caractéristiques des réserves monétaires et peut être utilisée en tout temps, comme celles-ci, par la Banque nationale.

**Moyens de paiement internationaux**

Les droits de tirage spéciaux (DTS) sont des avoirs à vue, rémunérés, au FMI. La Banque nationale s'est engagée envers le FMI à acheter des DTS, contre devises, jusqu'à concurrence d'un avoir de 400 millions de DTS.

**Crédits d'aide monétaire**

Les crédits bilatéraux sont des aides à la balance des paiements, à moyen terme, mises sur pied sur le plan international. La Suisse y participe en accordant une tranche. A fin 2002, un seul crédit, en euros, était accordé à la Bulgarie.

La facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) est un compte de fiducie administré par le FMI. Ce compte permet au FMI d'octroyer, à des conditions particulièrement avantageuses, des crédits à long terme à des pays en développement à faible revenu.

La Confédération donne à la Banque nationale une garantie portant sur les intérêts et le capital, tant pour les crédits bilatéraux que pour la contribution de la Suisse au compte de prêts de la FRPC.

### Pensions de titres contre francs suisses

Les pensions de titres – le plus important instrument de politique monétaire – permettent de fournir des liquidités aux banques, contre la prise en pension de papiers-valeurs, mais aussi de résorber des liquidités.

Les créances résultant de pensions de titres sont garanties par des titres provenant du «panier BNS» (obligations émises en francs par des débiteurs suisses et étrangers et éligibles à la Banque nationale, ainsi que créances comptables à court terme sur la Confédération et des cantons), du «Euro GC Basket» (titres émis en euros par le gouvernement fédéral allemand et la République d'Autriche) et du «German Jumbo Pfandbriefe GC Basket» (émissions géantes de lettres de gage allemandes en euros).

Pour la gestion du marché monétaire, la Banque nationale peut aussi, par des pensions de titres, résorber des liquidités. En 2002, de telles opérations ont été conclues occasionnellement. A fin décembre 2002, la Banque nationale n'avait aucun engagement en francs résultant de pensions de titres.

### Avances sur nantissement

Pour faire face à des resserrements passagers et imprévus de liquidités, les banques peuvent recourir à des avances sur nantissement. Au total, 146 limites étaient ouvertes à fin 2002, contre 150 un an auparavant.

Les limites, la valeur des gages et le recours aux avances sur nantissement ont évolué comme suit:

Chiffre 20 du bilan

	2002	2001	Variation
	en millions de francs	en millions de francs	en millions de francs
Limites, en fin d'année	9 327,4	9 230,9	+96,5
Valeur des gages, en fin d'année <sup>1</sup>	10 194,1	9 675,2	+518,9
Recours aux avances, en moyenne annuelle <sup>2</sup>	16,1	20,8	-4,7
Recours aux avances, maximum journalier	800,0	975,0	-175,0

1 Prix du marché, moins 10 à 35%  
2 Moyenne des jours ouvrables

### Créances sur les correspondants en Suisse

Opérant en qualité de correspondants de la Banque nationale, 440 comptoirs (2001: 559) de 57 banques (62) contribuent à équilibrer les besoins régionaux en numéraire et couvrent les besoins en espèces d'offices fédéraux et d'entreprises proches de la Confédération. Les créances sont rémunérées au taux lombard, déduction faite de 200 points de base.

Chiffre 21 du bilan

**Titres en francs suisses**

Il s'agit d'obligations cotées.

	2002		2001		Variation
	en millions de francs	part en %	en millions de francs	part en %	en millions de francs
<b>Débiteurs suisses</b>	<b>4 624,9</b>	<b>65,9</b>	<b>4 050,1</b>	<b>67,5</b>	<b>+574,8</b>
Confédération	1 691,0	24,1	1 259,4	21,0	+431,6
Cantons	653,2	9,3	570,3	9,5	+82,9
Communes	360,0	5,1	351,6	5,9	+8,4
Centrales de lettres de gage	1 216,1	17,3	1 109,4	18,5	+106,7
Banques	704,6	10,0	759,4	12,7	-54,8
<b>Débiteurs étrangers</b>	<b>1 809,1</b>	<b>25,8</b>	<b>1 397,3</b>	<b>23,3</b>	<b>+411,8</b>
Etats	785,7	11,2	624,8	10,4	+160,9
Banques	1 023,4	14,6	772,5	12,9	+250,9
<b>Organisations internationales</b>	<b>584,4</b>	<b>8,3</b>	<b>552,6</b>	<b>9,2</b>	<b>+31,8</b>
<b>Total, aux prix du marché</b>	<b>7 018,4</b>	<b>100,0</b>	<b>6 000,0</b>	<b>100,0</b>	<b>+1 018,4</b>
Total, à la valeur nominale	6 337,4		5 724,6		

**Participations (non consolidées) en millions de francs**

	Valeur à fin 2001	Investissements	Désinvestissements	Variation de la valeur de marché	Valeur à fin 2002
Orell Füssli	27,0	-	-	-	27,0
BRI	60,9	-	-	-	60,9
Divers	1,4	-	-0,7	-0,0	0,6
Total	89,3	-	-0,7	-0,0	88,6

La Banque nationale détient 33,34% du capital-actions d'Orell Füssli Holding SA, Zurich, dont la filiale Orell Füssli Sicherheitsdruck AG fabrique les billets de banque suisses. Cette société a réduit de 30 francs la valeur nominale de ses actions nominatives, après avoir déjà procédé à trois réductions de 20 francs au cours des trois années précédentes. Le montant de 2 millions de francs, qui est ainsi revenu à la Banque nationale, a été porté dans le produit des participations. Il a contribué de manière déterminante à l'augmentation du produit des participations.

La participation de 3,1% à la BRI est détenue pour des raisons de coopération monétaire internationale.

Sous «Divers» figurent les actions de Telekurs Holding SA, Zurich, de Sihl, Papeteries zurichoises sur Sihl, Zurich, de SWIFT Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunications S. G., La Hulpe (Belgique), ainsi que de la Kreuz Gerzensee AG, une société résultant de la fusion de deux sociétés qui avaient été constituées lors de la fondation du Centre d'études de Gerzensee. En 2002, la Kreuz Gerzensee AG a vendu des actifs immobilisés, puis réduit son capital-actions par un abaissement de la valeur nominale des actions. Dans les comptes de la Banque nationale, ce remboursement de capital a été porté en déduction de la valeur comptable de la participation.

**Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à leur valeur d'acquisition et amorties de façon linéaire sur leur durée estimée de vie. Les acquisitions inférieures à 1000 francs sont passées directement par le poste «Autres charges d'exploitation».

Les billets de banque en stock – billets neufs qui n'ont pas encore été mis en circulation – sont évalués à leur prix de revient. Ils grèvent le compte de résultat au fur et à mesure de leur mise en circulation.

Dans les immeubles et les installations spéciales, les entrées et les reclassements sont dus essentiellement aux travaux de transformation effectués au siège de Zurich.

Les autres immobilisations corporelles sont constituées pour l'essentiel de machines, d'appareils, de mobilier, de matériel informatique et de véhicules. Précédemment, elles incluaient également les logiciels informatiques. Ces derniers sont dorénavant indiqués séparément dans la présentation de l'actif immobilisé. Les logiciels étant les seules valeurs immatérielles qui sont portées au bilan, on a renoncé à créer, au bilan, un poste «Valeurs immatérielles».

**Présentation de l'actif immobilisé** en millions de francs

	Stock de billets de banque	Immeubles <sup>1</sup>	Installations spéciales	Immobilisations en cours de construction	Logiciels <sup>2</sup>	Autres immobilisations corporelles <sup>3</sup>	Total
<b>Période d'amortissement</b>	selon mise en circulation	100 ans	10 ans	aucun amort.	3 ans	3 à 12 ans	
<b>Valeurs d'acquisition</b>							
Valeurs brutes, début 2002	152,1	324,3	34,3	4,5	20,2	68,4	603,8
Entrées	37,8	0,4	5,2	–	9,5	9,4	62,3
Sorties	–40,0	–	–0,0	–	–7,7	–2,7	–50,4
Reclassements		1,4	2,9	–4,5	0,1	0,1	
Valeurs brutes, fin 2002	149,9	326,1	42,4	–	22,1	75,2	615,8
<b>Amortissements cumulés<sup>4</sup></b>							
Correctifs de valeur, début 2002		12,3	4,0		7,4	45,3	68,9
Entrées		3,2	3,7		6,5	8,9	22,3
Sorties		–	–0,0		–7,7	–1,7	–9,4
Reclassements		–	–0,0		–	0,0	
Correctifs de valeur, fin 2002		15,6	7,7		6,2	52,5	82,1
<b>Valeurs comptables nettes</b>							
Valeurs comptables nettes, début 2002	152,1	312,0	30,3	4,5	12,9	23,1	534,8
Valeurs comptables nettes, fin 2002	149,9	310,5	34,7	–	15,9	22,6	533,7

1 La valeur d'assurance incendie des immeubles s'élevait à 337,8 millions de francs à fin 2002, comme un an auparavant.

2 Avant 2002, les logiciels entraient dans les autres immobilisations corporelles.

3 La valeur d'assurance incendie des autres immobilisations corporelles était de 73,5 millions de francs à fin 2002 (68,1 millions à fin 2001).

4 Depuis l'année 1996 pour les immeubles et installations spéciales (les principes de comptabilisation et d'évaluation avaient été modifiés cette année-là) et depuis le début de leur utilisation pour les autres immobilisations corporelles.

1 Pièces courantes et monnaies commémoratives que la Banque nationale acquiert auprès de Swissmint en vue de les mettre en circulation.

2 Les valeurs brutes de remplacement positives correspondent aux gains non réalisés sur instruments financiers dérivés et opérations au comptant non encore exécutées. Une part prépondérante découle d'opérations à terme sur devises qui ont été conclues pour couvrir des risques de change (voir page 108).

	2002	2001	Variation
	en millions de francs	en millions de francs	en millions de francs
Pièces (y compris monnaies commémoratives) <sup>1</sup>	337,4	351,6	-14,2
Espèces en monnaies étrangères	0,3	0,1	+0,2
Comptes postaux	0,0	0,0	-
Autres créances	6,6	14,0	-7,4
Comptes de régularisation (actifs)	3,0	2,4	+0,6
Chèques et effets (à l'encaissement)	0,4	2,7	-2,3
Valeurs brutes de remplacement positives <sup>2</sup>	592,8	86,1	+506,7
<b>Total</b>	<b>940,6</b>	<b>456,8</b>	<b>+483,8</b>

### Billets en circulation

Il s'agit de tous les billets de banque détenus par le public et les banques. Les billets rappelés en mai 2000, mais non encore rentrés, équivalaient à 2,3 milliards de francs à fin 2002, contre 2,8 milliards un an auparavant; ces coupures appartiennent à la 6<sup>e</sup> émission, et la Banque nationale est tenue de les accepter à l'échange jusqu'au 30 avril 2020.

### Comptes de virements des banques en Suisse

Les 292 comptes de virements (fin 2001: 298) de 274 banques (277) ne sont pas rémunérés. Les avoirs en comptes de virements entrent dans les liquidités que les banques doivent détenir en vertu de la loi et servent au trafic des paiements sans numéraire en Suisse. Dans la mise en œuvre de sa politique monétaire, la Banque nationale influe sur leur volume.

### Engagements envers la Confédération

Les avoirs à vue de la Confédération servent aux paiements, en Suisse et à l'étranger, des services de l'administration fédérale, mais aussi d'entreprises qui sont proches de la Confédération. Ils sont rémunérés au taux lombard, déduction faite de 200 points de base, jusqu'à concurrence de 600 millions de francs.

Les dépôts à terme fixe de la Confédération sont rémunérés aux conditions du marché. Ces engagements à terme atteignaient 6704,1 millions de francs à fin 2002, contre 2251,9 millions un an auparavant.

### Comptes de virements de banques et d'institutions étrangères

Chiffre 29 du bilan

Tenus en francs, les 221 comptes de virements (218 à fin 2001) de 88 banques étrangères (82) et de 133 institutions monétaires et autres (136) ne sont pas rémunérés.

### Autres engagements à vue

Chiffre 30 du bilan

Sous ce poste figurent les comptes de dépôts des collaborateurs et des retraités, les engagements envers les institutions de prévoyance (16,6 millions de francs à fin 2002, contre 19,6 millions un an auparavant) et divers autres engagements envers le secteur non bancaire.

### Engagements en monnaies étrangères

Chiffre 31 du bilan

Il s'agit d'engagements qui, dans le cadre de la gestion des placements de devises, résultent de pensions de titres (146,1 millions de francs à fin 2002 et 1469,1 millions à fin 2001) ainsi que des engagements à vue, en monnaies étrangères, envers la Confédération.

### Autres passifs

Chiffre 32 du bilan

	2002	2001	Variation
	en millions de francs	en millions de francs	en millions de francs
Autres engagements	6,1	12,1	-6,0
Comptes de régularisation (passifs)	5,6	3,1	+2,5
Valeurs brutes de remplacement négatives <sup>1</sup>	178,4	308,1	-129,7
Total	190,2	323,4	-133,2

1 Les valeurs brutes de remplacement négatives correspondent aux pertes non réalisées sur instruments financiers dérivés et opérations au comptant non encore exécutées. Une part prépondérante découle d'opérations à terme sur devises qui ont été conclues pour couvrir des risques de change (voir page 108).

### Provision pour la cession des actifs libres

Chiffre 33 du bilan et du compte de résultat

	2002	2001
	en millions de francs	en millions de francs
Etat au 1 <sup>er</sup> janvier	19 217,6	18 860,4
Attribution/prélèvement	1 079,3	357,2
dont gain/perte résultant de l'évaluation au prix du marché de l'or des actifs libres	338,0	674,2
dont résultat des opérations de couverture pour l'or des actifs libres	741,3	-317,0
Etat au 31 décembre	20 296,9	19 217,6

La provision a été constituée pour souligner que 1300 tonnes d'or ne sont plus nécessaires à des fins monétaires et que la Banque nationale cédera le produit de la vente de cet or, dans un proche avenir, en vue d'une affectation à d'autres buts publics.

Le montant de la provision est calculé de telle sorte qu'il corresponde à la valeur de marché de la part des 1300 tonnes d'or qui n'a pas encore été vendue, au produit des ventes déjà effectuées et au résultat des opérations de couverture du risque de change sur le produit, en dollars des Etats-Unis, de ventes d'or:

	en tonnes	2002 en millions de francs
Valeur de marché de la part non encore vendue de l'or entrant dans les actifs libres	626,5	9 571,1
Produit cumulé des ventes d'or	673,5	10 218,8
Résultat cumulé des opérations de couverture		507,1
Provision pour la cession des actifs libres		20 296,9

Chiffre 34 du bilan  
et du compte de résultat

### Provision pour risques de marché et de liquidité sur l'or

	2002 en millions de francs	2001 en millions de francs
Etat au 1 <sup>er</sup> janvier	7 419,5	6 589,9
Attribution gain résultant de l'évaluation au prix du marché de l'or des réserves monétaires	398,0	829,7
Etat au 31 décembre	7 817,5	7 419,5

Cette provision a été constituée pour tenir compte des risques de marché et de liquidité sur l'or monétaire, soit sur l'or qui est nécessaire à des fins monétaires (1290 tonnes environ). Les gains et pertes que l'évolution du prix sur le marché entraîne sur l'or monétaire sont portés sous cette provision. Conformément à l'esprit de la nouvelle convention qui a été conclue avec le Département fédéral des finances au sujet de la distribution des bénéfices (voir pages 105s), la provision pour risques de marché et de liquidité sur l'or a été transférée, au 1<sup>er</sup> janvier 2003, dans la provision pour risques de marché, de crédit et de liquidité.

**Provisions pour risques d'exploitation ainsi que pour risques de marché, de crédit et de liquidité**

Chiffre 35 du bilan et du compte de résultat

	2002 en millions de francs	2001 en millions de francs
<b>Provision pour risques d'exploitation</b>		
Etat au 1 <sup>er</sup> janvier	465,9	467,1
Variation	-4,0	-1,1
Attribution	-	3,0
Prélèvement	-4,0	-4,1
Etat au 31 décembre	461,9	465,9
<b>Provision pour risques de marché, de crédit et de liquidité</b>		
Etat au 1 <sup>er</sup> janvier	40 252,9	38 893,4
Prélèvement/attribution	-1 734,5	1 359,5
Etat au 31 décembre	38 518,4	40 252,9
<b>Total (état au 31 décembre)</b>	<b>38 980,3</b>	<b>40 718,8</b>

Un prélèvement a été opéré sur la provision pour risques d'exploitation en vue de couvrir des versements aux collaborateurs ayant été mis à la retraite anticipée dans le cadre de la réorganisation des mouvements de numéraire.

Les risques de change sur les placements de devises sont les plus importants parmi les risques de marché, de crédit et de liquidité. Les risques de taux d'intérêt sur les placements de devises et les titres en francs suisses sont eux aussi substantiels. Les risques de crédit découlent principalement des créances sur des banques et des risques de règlement dans les opérations de change. Pour parvenir au bénéfice de l'exercice, soit 2508,7 millions de francs, un montant de 1734,5 millions a été prélevé sur la provision pour risques de marché, de crédit et de liquidité. Le surplus disponible pour des distributions ultérieures selon la règle adoptée pour la détermination du bénéfice (voir pages 105s) a ainsi diminué. Les provisions restent cependant plus élevées que le montant visé.



**Capital-actions**

Le capital-actions de la Banque nationale est resté inchangé à 50 millions de francs. Il est divisé en 100 000 actions nominatives de 500 francs et libéré à 50% (non versé: 250 francs).

Au cours de l'exercice 2002, le Comité de banque a approuvé le transfert de 8252 actions. Au 31 décembre, des demandes de transfert étaient en suspens ou attendues pour 16 611 actions.

Les actions se répartissaient comme suit:

<b>Actionnaires particuliers</b>	<b>Nombre d'actions</b>
2 591 actionnaires possédant	27 495
dont 1007 actionnaires possédant chacun	1
dont 1229 actionnaires possédant chacun	de 2 à 10
dont 329 actionnaires possédant chacun	de 11 à 100
dont 14 actionnaires possédant chacun	de 101 à 200
dont 12 actionnaires possédant chacun	plus de 200 actions
<b>Actionnaires de droit public</b>	
86 actionnaires possédant	55 894
dont 26 cantons possédant	38 981
dont 24 banques cantonales possédant	14 473
dont 36 autres collectivités et établissements de droit public possédant	2 440
<b>Total: 2677 actionnaires possédant</b>	<b>83 389</b>
Demandes de transfert en suspens ou attendues pour	16 611
<b>Total des actions</b>	<b>100 000</b>

Du total des actions enregistrées au 31 décembre, soit 83% environ de l'ensemble, 67% étaient détenues par les cantons, les banques cantonales et d'autres collectivités et établissements de droit public, alors que 33% étaient au nom d'actionnaires particuliers. Les actions détenues par des particuliers étaient en mains de personnes physiques, pour 73%, et en mains de personnes morales, pour 27%. En outre, 2263 actions, soit 2,3% du capital, étaient en mains étrangères (sans droit de vote).

Etant donné le dividende maximal de 6% prévu par la loi, le cours de l'action de la Banque nationale évolue généralement comme une obligation fédérale à long terme, rémunérée à 6%. En 2002, il a fléchi, passant de 1090 francs au début de l'année à 949 francs à fin décembre. L'action a atteint passagèrement 1220 francs, son niveau le plus élevé de l'année. Le montant à payer pour acquérir une action de la Banque nationale est inférieur de 250 francs – la part non versée – au cours de l'action.

Par rapport à l'année précédente, le nombre des transactions sur les actions de la Banque nationale a diminué de 8%, mais est resté élevé; en outre, les demandes de transfert en suspens ou attendues étaient, à fin 2002, inférieures de 12% au niveau observé un an auparavant. En 2002, le nombre des actionnaires particuliers, inscrits au registre des actions, a diminué de 66.

Les actionnaires détenant plus de 5% des voix ou plus de 5000 actions nominatives étaient les suivants:

	Nombre d'actions		Quote-part de participation	
	2002	Variation en 2002	2002	Variation en 2002
Canton de Berne	6 630	–	6,63%	–
Canton de Zurich	5 200	–	5,20%	–

### Fonds de réserve

Du bénéfice de l'exercice 2001, un montant de 1 million de francs – le maximum prévu par la loi – a été attribué au fonds de réserve qui a ainsi passé à 67 millions de francs.

Chiffre 37 du bilan

### Bénéfice de l'exercice – Détermination et distribution

L'établissement du bénéfice tient compte des particularités de l'institut d'émission. C'est pourquoi la Banque nationale ne distribue pas intégralement son excédent de recettes, mais constitue des provisions pour couvrir les risques habituels d'exploitation et les risques sur le plan macroéconomique. Les provisions servent d'abord à accroître les réserves de devises. Ces dernières permettent à la Banque nationale d'intervenir sur le marché des changes en cas de faiblesse du franc. En outre, elles renforcent la capacité de résistance de l'économie suisse face à des crises internationales et, partant, assurent la confiance dans le franc. Le besoin de réserves de devises dépend de la taille de l'économie nationale et de l'importance des relations que celle-ci entretient avec l'étranger.

Chiffre 38 du bilan  
et du compte de résultat

La convention que le Département fédéral des finances et la Banque nationale ont conclue le 24 avril 1998 au sujet de la distribution des bénéfices au titre des exercices 1998 à 2002 tient compte de ces particularités et prévoit que les provisions doivent augmenter au même rythme que le produit national brut nominal. En pourcentage, l'accroissement à donner aux provisions est égal à la moyenne des taux annuels de progression que le produit national brut a enregistrés, en termes nominaux, pendant les cinq années précédentes. Le recours à une moyenne permet d'éviter des corrections ultérieures ainsi que de fortes fluctuations annuelles.

Le surplus au sens de l'article 27, 3<sup>e</sup> alinéa, lettre b, de la loi sur la Banque nationale est déterminé après les autres attributions prévues dans la loi (art. 27, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> al. ainsi que 3<sup>e</sup> al., let. a LBN). Un tel surplus est disponible si le volume réellement atteint par les provisions dépasse le montant visé. Pour assurer la stabilité à moyen terme de la distribution annuelle à la Confédération et aux cantons, le montant de la distribution a été fixé à l'avance, pour une période quinquennale, sur la base d'une prévision des recettes. Ainsi, la convention susmentionnée prévoit le versement, au titre des exercices 1998 à 2002, d'un montant annuel de 1,5 milliard de francs à la Confédération et aux cantons.

Selon la nouvelle convention qui a été passée le 5 avril 2002 (voir page 49), une distribution extraordinaire de 1 milliard de francs est prévue au titre de l'exercice 2002. Conformément à cette convention, la Banque nationale versera un montant annuel de 2,5 milliards de francs à la Confédération et aux cantons au titre des exercices 2003 à 2012. Dans le calcul du niveau visé des réserves monétaires, on tient compte également, dès 2003, des réserves d'or monétaire (1290 tonnes). Par conséquent, la provision pour risques de marché et de liquidité sur l'or a été ajoutée, au 1<sup>er</sup> janvier 2003, au montant visé des provisions. De plus, les montants des provisions pour risques de marché et de liquidité sur l'or et pour risques de marché, de crédit et de liquidité ont été groupés, au 1<sup>er</sup> janvier 2003, sous un seul et unique poste du bilan. Enfin, dans le calcul du montant visé des provisions, le produit intérieur brut nominal remplace le produit national brut, les données afférentes au produit intérieur brut étant disponibles plus rapidement.

### Accroissement à donner aux provisions (pour risques de marché, de crédit et de liquidité et pour risques d'exploitation) ainsi que calcul du surplus disponible et de la distribution

	Croissance du PIB nominal <sup>1</sup>  en % (moyenne de la période) <sup>2</sup>  (1)	Provisions pour risques de marché, de crédit et de liquidité ainsi que pour risques d'exploitation à la fin de l'année		Surplus disponible avant distribution  en millions de francs  à la fin de l'année  (4) = (3) - (2)	Distribution  en millions de francs  (le versement est effectué l'année suivante)  (5)	Surplus disponible pour distributions ultérieures  en millions de francs  (6) = (4) - (5)
		Montant visé  (2)	Montant enregistré avant distribution <sup>3</sup>  (3)			
1999	1,9 (1993-1997)	26 132,7	39 649,3	13 516,6	1 500,0	12 016,6
2000	2,0 (1994-1998)	26 655,4	40 860,5	14 205,1	1 500,0	12 705,1
2001	2,6 (1995-1999)	27 337,8	42 218,8	14 881,0	1 500,0	13 381,0
2002	3,3 (1996-2000)	28 239,9	41 480,3 <sup>4</sup>	13 240,4	2 500,0	10 740,4
2003	2,3 (1997-2001)	36 886,7 <sup>5</sup>				

1 Avant 2003: produit national brut nominal

2 Les données sont constamment révisées. Les taux de croissance indiqués dans le tableau s'écartent par conséquent très faiblement de ceux qui sont calculés sur la base des données les plus récentes à disposition.

3 Correspond, après déduction de la distribution de 1,5 milliard de francs (2,5 milliards à partir de l'exercice 2002) à la Confédération et aux cantons, aux postes du bilan «Provision pour risques de marché, de crédit et de liquidité» et «Provision pour risques d'exploitation».

4 Avant le transfert du montant de la provision pour risques de marché et de liquidité sur l'or (7817,5 millions de francs)

5 Après l'ajout, au 1<sup>er</sup> janvier 2003, du montant de la provision pour risques de marché et de liquidité sur l'or (7817,5 millions de francs)

## 3.4 Commentaire des opérations hors bilan

	2002	2001	Variation
	en millions de francs	en millions de francs	en millions de francs
<b>Limites ouvertes (parts encore disponibles)</b>			
Accord bilatéral («two-way-arrangement») avec le FMI <sup>1</sup>	652,9	369,5	+283,4
Accords généraux d'emprunt (AGE) et nouveaux accords d'emprunt (NAE) <sup>2</sup>	2 940,3	3 287,2	-346,9 <sup>3</sup>
FRPC intérimaire <sup>4</sup>	460,6	527,8	-67,2

	2002	2001	Variation
	en millions de francs	en millions de francs	en millions de francs
<b>Autres opérations hors bilan</b>			
Engagement de versement pour les actions nominatives de la BRI <sup>5</sup>	133,1	130,5	+2,6
Accréditifs <sup>6</sup>	3,6	5,6	-2,0
Autres engagements de paiement <sup>7</sup>	27,1	29,1	-2,0
Placements fiduciaires de la Confédération	414,4	509,1	-94,7

	2002	2001	Variation
	Valeur de marché en millions de francs	Valeur de marché en millions de francs	en millions de francs
<b>Actifs mis en gage ou cédés en garantie d'engagements de la Banque</b>			
Placements de devises			
Dollars des Etats-Unis	137,4	1 100,9	-963,5
Euros	37,3	481,2	-443,9
Yens japonais	-	1,3	-1,3
Livres sterling	62,6	28,1	+34,5
Titres en francs suisses			
	4,2	9,0	-4,8
Total <sup>8</sup>	241,5	1 620,5	-1 379,0

1 Engagement de la Banque nationale d'acheter des DTS, contre devises, jusqu'à concurrence d'une limite maximale de 400 millions de DTS et de céder, contre devises, les DTS acquis (voir chiffre 18 du bilan).

2 Ligne de crédit de 1557 millions de DTS au total (dont 1020 millions de DTS au maximum au titre des AGE) en faveur du FMI, pour cas particuliers, sans garantie de la Confédération.

3 Variation due exclusivement à l'évolution des cours de change.

4 Ligne de crédit limitée dans le temps, de 250 millions de DTS, en faveur du compte de fiduciaire du FMI (voir page 66).

5 Les actions de la BRI sont libérées à raison de 25%. L'engagement de versement étant calculé en francs-or, son montant dépend fortement de l'évolution du prix de l'or. L'augmentation est due exclusivement à la hausse du prix de l'or.

6 Liés principalement à des aides au développement fournies par la Confédération (couverts par des avoirs réservés à cet effet).

7 Engagements consécutifs à des contrats à long terme de location et d'entretien.

8 Garanties fournies dans des pensions de titres et des «futures».

Valeur des contrats	Valeur brute de remplacement	
	positive	négative
en millions de francs	en millions de francs	

### Instruments financiers dérivés

<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	<b>24 160,5</b>	<b>79,0</b>	<b>70,7</b>
Contrats à terme <sup>1</sup>	10 531,0	6,8	1,8
Swaps de taux d'intérêt	3 599,2	72,2	68,9
«Futures»	10 030,3	-	-
<b>Devises</b>	<b>13 850,0</b>	<b>512,9</b>	<b>100,5</b>
Contrats à terme <sup>1</sup>	13 850,0	512,9	100,5
<b>Métaux précieux</b>	<b>1 381,3</b>	<b>0,9</b>	<b>7,2</b>
Contrats à terme <sup>2</sup>	357,6	0,9	-
Options (sur marché de gré à gré) <sup>3</sup>	1 023,7	-	7,2
<b>Total, à fin 2002</b>	<b>39 391,9</b>	<b>592,8</b>	<b>178,4</b>
Total, à fin 2001	22 609,5	86,1	308,1

1 Y compris des opérations au comptant avec valeur en 2003.

2 Résultant de ventes au comptant et de prêts d'or avec valeur en 2003.

3 Résultant d'options liées à des programmes de ventes d'or assortis de «cap» (contrat de vente au comptant avec limite supérieure de prix).

## 4 Résolutions du Conseil de banque à l'Assemblée générale des actionnaires

Sur proposition du Comité de banque, le Conseil de banque a approuvé, à sa séance du 7 mars 2003, le 95<sup>e</sup> rapport de gestion présenté par la Direction générale et destiné au Conseil fédéral ainsi qu'à l'Assemblée générale des actionnaires.

Le Conseil fédéral a approuvé, le 14 mars 2003, le rapport et les comptes annuels conformément à l'article 63, chiffre 2, lettre i, de la loi sur la Banque nationale. La Commission de contrôle a déposé, le 4 février 2003, le rapport prévu à l'article 51, 2<sup>e</sup> alinéa, de ladite loi.

Le Conseil de banque soumet à l'Assemblée générale les résolutions suivantes<sup>1</sup>:

1. L'Assemblée approuve le présent rapport de gestion, ainsi que les comptes annuels pour 2002.
2. L'Assemblée donne décharge aux organes de l'administration de leur gestion pendant l'exercice écoulé.
3. Le bénéfice de l'exercice, soit fr. 2 508 661 866,40, sera réparti comme suit:

attribution au fonds de réserve	
(art. 27, 1 <sup>er</sup> al. LBN)	fr. 1 000 000.--
versement d'un dividende de 6%	
(art. 27, 2 <sup>e</sup> al. LBN)	fr. 1 500 000.--
versement à l'Administration fédérale	
des finances:	
– en faveur des cantons: fr. 0,80 par tête	
de population (art. 27, 3 <sup>e</sup> al., let. a LBN)	fr. 5 830 408.--
– versement complémentaire au titre	
de l'exercice 2001 <sup>2</sup>	
(fr. 5 830 408.–./ fr. 5 498 949,60)	fr. 331 458,40
– en faveur de la Confédération et des	
cantons (art. 27, 3 <sup>e</sup> al., let. b LBN)	
– distribution ordinaire selon	
convention du 24 avril 1998	fr. 1 500 000 000.--
– distribution extraordinaire et unique	
selon convention du 5 avril 2002	fr. 1 000 000 000.--
	<hr/>
	fr. 2 508 661 866,40

1 Pour les résolutions concernant les élections au Conseil de banque et à la Commission de contrôle, voir pages 77s.

2 Sur la base des résultats définitifs du recensement de la population de 2000.

## 5 Rapport de la Commission de contrôle à l'Assemblée générale des actionnaires

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commission de contrôle, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de la Banque nationale suisse pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2002. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages ainsi qu'en nous fondant sur le rapport de révision de PricewaterhouseCoopers SA. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les Swiss GAAP RPC, mais aussi avec les particularités de la Banque nationale suisse, la banque centrale de la Suisse, investie du monopole des billets de banque, particularités qui sont commentées dans l'annexe aux comptes annuels et auxquelles nous vous renvoyons.

En outre, la comptabilité et les comptes annuels ainsi que la proposition relative à l'emploi du bénéfice de l'exercice sont conformes aux dispositions de la loi sur la Banque nationale et du code des obligations.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Berne, le 4 février 2003

La Commission de contrôle

**Hans Michel**

Président

**Maryann Rohner**

Vice-présidente  
Experte-comptable dipl.

**Kaspar Hofmann**

Réviseur responsable  
Expert-comptable dipl.